Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1367

Artikel: Conflit fiscal VD-GE : la fausse piste
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1010315

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La fausse piste

C'est sur le plan politique, et non juridique, que la question fiscale doit être posée.

La conseillère d'État Calmy-Rey a décidé de passer à l'acte. Une petite fournée des contribuables vaudois travaillant à Genève seront, par décision du (de la) prince (sse), déclarés assujettis aux impôts genevois. Un échelonnement de l'offensive a même été prévu: viendront ensuite les fonctionnaires genevois habitant sur Vaud et enfin l'ensemble des pendulaires. Chacun a compris les motivations de politique intérieure genevoise de ce coup d'éclat, quelques semaines avant la votation sur l'assainissement des finances genevoises.

Provocation ostensible

Pour le reste, on ne voit pas en quoi cette démarche qui se veut ostensiblement provocante pourrait débloquer le dossier. Au dire de la conseillère, le but, puisqu'il y aura naturellement opposition des assujettis, c'est de porter la cause devant le Tribunal fédéral. Mais le TF n'est pas un arbitre des litiges intercantonaux, il interprète et dit le droit. Or quelle question va lui être posée? Est-ce que les quatre cents nouveaux assujettis exercent une fonction dirigeante? En effet leur particularité, celle qui leur a valu leur sélection, est d'être des cadres. Or un indépendant, ou celui qui exerce une fonction dirigeante, peut être imposé au lieu de travail et non de domicile. À supposer que le TF décide qu'un sous-directeur adjoint est un homme qui exerce une fonction dirigeante, il prendrait une décision qui serait valable pour l'ensemble du territoire, c'est-à-dire toutes les relations intercommunales et intercantonales. On imagine quelle sera sa retenue. Pour le reste, un assouplissement éventuel de la jurisprudence ne résoudra en rien le cas de tous les autres travailleurs dont le statut de salarié est évident.

La solution ne sera donc pas juridique, mais politique. Pour cela, trois conditions. Que Genève, lançant gratuitement des chiffres par dizaines de millions qui ne reposent sur rien, renonce à sa position dogmatique qui lui est inspirée par le statut des frontaliers français. Ce statut est de caractère exceptionnel puisque Genève se substitue à l'État français qui y a consenti, dès avant-guerre, pour des raisons liées à l'emploi: les frontaliers occupés à Genève étant autant de chômeurs en moins. Vaud devrait admettre de son côté que la ristourne (modeste) qu'il obtient de l'État français, pour les frontaliers qui travaillent sur Vaud est la reconnaissance des coûts liés au lieu de travail. Enfin, une analyse objective des charges et des flux fiscaux, réclamée depuis longtemps, serait un document de base indispensable.

À partir de là toute solution sera politique, et non juridique. *ag*

APPRENTISSAGE

Enfin le renouveau

La filière de l'apprentissage fait la fierté de la Suisse qui voit là confirmation de la justesse de son pragmatisme. Pour preuve: un chômage des jeunes moins élevé que partout ailleurs et une réponse adéquate aux besoins de l'économie. Mais la fierté endort la vigilance. Trop longtemps les autorités ont laissé dormir un dossier devenu poussiéreux – législation et règlements désuets – et les entreprises, difficultés économiques aidant, ont progressivement négligé la formation de la relève professionnelle.

Maintien de la formation duale

Il a fallu que l'opinion publique s'émeuve de la pénurie de places d'apprentissage ces deux ou trois dernières années pour que l'an dernier le Parlement adopte à grande vitesse un programme financier destiné à stimuler l'offre de formation professionnelle. Le Conseil fédéral annonce maintenant un prochain projet de loi profondément rénovée. La formation duale – en école et en entreprise – subsistera, mais la loi laissera beaucoup plus d'autonomie aux partenaires, que ce soit les entreprises, les écoles ou les associations professionnelles, pour établir et adapter les plans d'étude et répartir le temps consacré à l'école et à l'entreprise sur la durée de la formation.

Au lieu de définir dans le détail une multiplicité de professions, la loi se limitera à circonscrire des champs professionnels qui feront l'objet d'une formation de base, la spécialisation n'intervenant que dans un deuxième temps. Les apprentis les plus doués pourront achever plus rapidement leur cursus, cursus qui sera prolongé pour celles et ceux qui connaissent des difficultés; des cours d'appui sont prévus, notamment pour les jeunes étrangers confrontés à des difficultés linguistiques. *jd*

MÉDIAS

Des scoops en bulles de savon

L'actualité de fin de semaine est souvent calme. Il faut donc la créer. C'est à quoi s'attelle la presse dominicale, notamment en Suisse alémanique. Sans craindre de faire passer des bulles de savon pour des événements d'importance.

Ainsi, le 22 novembre dernier, le *Sonntagsblick* n'a pas hésité à divulguer le coût de l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne – 3,66 milliards –, une estimation tirée du projet «ultra-secret» de Rapport sur l'intégration que le Conseil fédéral doit prochainement rendre public.

On appréciera la qualité de ce journalisme d'investigation qui croit remplir sa mission en anticipant de quelques jours ou semaines une publication annoncée. Quant à l'effet de surprise, il est nul puisqu'en 1992 déjà le Conseil fédéral estimait que la facture pour la participation de notre pays à l'Europe se monterait à environ 3,5 milliards de francs. *jd*